



Ontario School Board Co-ordinating Committee • Comité de Coordination des Conseils Scolaires de l'Ontario

CONVOCAATION FINALE

CONFÉRENCE ANNUELLE DU CCCSO, 2014 DU 4 AU 8 FÉVRIER

LA CONFÉRENCE CI-DESSUS MENTIONNÉE AURA LIEU AU :

Crowne Plaza/Sheraton on the Falls
Niagara Falls

**Toutes les réservations d'hôtel doivent être effectuées par l'entremise de
W.E. Travel
1-888-676-7747 (sans frais)**

Besoins spéciaux :

Veillez informer W.E. Travel de tout besoin d'hébergement spécial au moment de réserver votre(vos) chambre(s).

<i>Crowne Plaza</i> 5685, avenue Falls Niagara Falls L2E 6W7		<i>Sheraton on the Falls</i> 5875, avenue Falls Niagara Falls L2G 3K7
Chambre traditionnelle 120 \$	Chambre avec vue sur les chutes 144 \$	Chambre avec vue sur la ville 120 \$



Il s'agit d'une conférence sans parfum

AVIS DE PROPOSITION D'AMENDEMENTS DES RÈGLEMENTS

LANGAGE COURANT

ARTICLE 5 – REPRÉSENTATION AU COMITÉ

- 1) Lors des années paires, les délégués éliront le président dans leurs rangs. Une fois élu, le président ne servira plus à titre de représentant régional. Le président sera le membre désigné au Conseil exécutif de la Division de l'Ontario du Syndicat canadien de la fonction publique. La personne élue doit être un membre en règle d'une section locale affiliée de la Division de l'Ontario.

LIBELLÉ PROPOSÉ

ARTICLE 5 – REPRÉSENTATION AU COMITÉ

- 1) Dans les années paires, les délégués éliront le président, parmi eux. **Dans l'éventualité où une année paire coïncide avec une année au cours de laquelle les conventions collectives viennent à échéance, le comité convoquera une réunion extraordinaire à l'automne précédant la Conférence annuelle dans le but de tenir des élections à tous les postes prévus par ces règlements.** (Le reste de la disposition demeurerait inchangé)

(Raison d'être : prévoir l'élection d'un comité de négociation afin de lui donner le temps de présenter des propositions devant être examinées par les délégués lors de la Conférence annuelle)

LANGAGE COURANT

- 9) Les représentants de la Santé et sécurité et des travailleurs blessés seront élus à la conférence lors des années paires. Si l'un de ces deux postes devient vacant, le poste sera d'abord offert aux autres candidats lors de l'élection. Une fois le poste comblé, la personne nommée servira jusqu'à la fin du mandat, soit jusqu'à la prochaine élection qui lors de la prochaine conférence se tenant au cours d'une année paire.

LIBELLÉ PROPOSÉ

- 9) Dans les années paires, le représentant de la santé et sécurité, le représentant des travailleurs blessés **et leur substitut respectif** seront élus lors de la Conférence. **Dans l'éventualité où l'un de ces postes devient vacant, ce poste sera alors comblé par le substitut élu.**

(Raison d'être : uniformité avec la façon dont les postes de représentants régionaux vacants sont comblés)

LANGAGE COURANT

APPENDIX "C"

ANNEXE C – NÉGOCIATION

Dans le cadre d'un processus centralisé de négociation, le Comité de négociation sera composé du président, du vice-président, de sept représentants régionaux (dont un représentant d'un conseil francophone et un représentant d'un conseil du Nord) et de deux membres à titre personnel. Les sept représentants régionaux seront élus parmi les 18 représentants régionaux par tous les délégués ayant le droit de vote à la conférence au cours de laquelle l'élection des membres du comité a lieu. Il est entendu que les régions du Nord sont situées au bord de French River.

Deux membres à titre personnel seront élus par tous les délégués ayant le droit de vote à la conférence au cours de laquelle l'élection des membres du comité a lieu. Ces postes sont ouverts à tous les délégués, qu'ils proviennent d'une organisation affiliée ou non à la Division de l'Ontario.

Le comité négociera une entente centrale provinciale et collective au nom de toutes les sections locales de conseil scolaire accréditées par le Syndicat canadien de la fonction publique.

Le comité bénéficiera de l'aide du personnel du national.

Le comité élaborera un sondage destiné à obtenir la position des sections locales en vue de la négociation centrale. Ce sondage sera complété dans chacune des sections locales avant la tenue de la conférence de négociation. Tous les sondages seront remis au comité et compilés sous la forme d'un document de travail. Dans la mesure du possible, ce document sera distribué à chacune des sections locales au moins deux (2) mois avant la conférence de négociation précédant la ronde de négociation centralisée.

Les propositions en vue de la négociation centrale seront approuvées par une majorité de délégués ayant le droit de vote présents à la conférence de négociation.
Les votes portant sur les recommandations

- a) De proposition finale
- b) D'entente finale et
- c) De moyens d'action

Émaneront de la majorité des sections locales présentes (un vote par section locale) à la conférence au cours de laquelle ces propositions font l'objet de discussions.

À la suite de la conférence de négociation, le document de propositions finales sera expédié à chacune des sections locales. Les sections locales organiseront des sessions d'information avec l'aide du Comité de négociation.

Aucune section locale participante ne négociera un enjeu faisant partie des clauses de l'entente centrale sans le consentement du Comité de négociation.

Rien dans cet article n'empêche une section locale d'entreprendre une négociation locale au besoin pendant toute la durée de l'entente.

Toutefois, un Protocole d'accord conclu par une section locale pouvant avoir des implications en matière d'interprétation et de mise en œuvre de l'entente centrale devra être soumis à l'approbation du Comité de négociation.

Le Comité de soutien à la négociation sera formé des représentants régionaux qui n'ont pas été élus au Comité de négociation et des remplaçants des représentants des régions dont le représentant a été élu au Comité de négociation. Chaque section locale élira un représentant par unité de négociation afin de travailler avec le Comité de soutien à la négociation.

Une cotisation sera levée dans le but de financer les réunions du Comité de négociation et le travail de soutien à la négociation.

Toutes les sections locales prenant part au processus de négociation centrale contribueront à part égale. Les sections locales affiliées à la Division de l'Ontario recevront un remboursement partiel de cette cotisation.

LIBELLÉ PROPOSÉ

Nouvel ajout à l'Annexe C (numérotation à être déterminée)

Le comité de négociation soutiendra les sections locales en ce qui concerne le traitement des griefs connexes au libellé négocié centralement.

(Raison d'être : en situation de négociation centrale, nous devons continuer de soutenir les sections locales pour veiller à ce que le libellé soit appliqué de façon uniforme. S'il devait y avoir un processus de griefs négocié centralement, ceci serait une fonction du comité. Ce libellé est similaire à celui prescrit par le Conseil des syndicats des districts scolaires du Nouveau-Brunswick)

CONFÉRENCE DU CCCSO, 2014

ORDRE DU JOUR

Le mardi 4 février

16 h 00 – 19 h 00	Inscription
18 h 30 - 21 h 00	Régions 12 et 16 (Keith et Sylvain) Mots de bienvenue Salutations des président(e)s du Conseil (Susan Schmidt et Daniel Peat) V.-P. de la diversité – Joanne Webb Présidente – Terri Preston Président du SCFP-Ontario – Fred Hahn Conférencier - Conférencier invité Prix quotidien de 100 \$ Séance d'accueil – Bar payant

Le mercredi 5 février

9 h 00 – 10 h 15	Secrétaire-trésorière du SCFP-Ontario – Candace Rennick Rapport du Comité de négociation Présentation <i>Power Point</i>
10 h 30 am – midi	Séances de travail en sous-groupes
13 h 30 – 14 h 30	Projet de soutien aux campagnes sur la négociation
14 h 45 – 17 h 00	Forum sur la santé et sécurité/travailleurs blessés (invités - Blain Morin et David Chezzi) Résultats du sondage Prix quotidien de 100 \$
Soirée	Activité facultative – (à être annoncée)

Le jeudi 6 février

9 h 00 – midi	<p style="text-align: center;">Réunions des classifications</p> <ul style="list-style-type: none"> • AE • Concierges • TG • TI • Personnel de bureau • Métiers • Instructeurs • Employés de bibliothèque • Professionnels
13 h 30 – 17 h 00	<p style="text-align: center;">Ateliers</p> <ul style="list-style-type: none"> • Action politique/Lobbying efficace/Élections des administrateurs • Soutien à la négociation/Formation du négociateur • S'exprimer en public • Médias • Médias sociaux • Comprendre les finances du Conseil scolaire • Avantages sociaux • <i>OMERS</i> • Santé et sécurité/travailleurs blessés – Formulaires, etc. • Négociation 101 <p>Prix quotidien de 100 \$</p> <p style="text-align: center;">LES MOTIONS DOIVENT ÊTRE REÇUES À 18 H 00 AU PLUS TARD</p>

Le vendredi 7 février

9 h 00 – midi	Réunions régionales
13 h 30 – 17 h 00	<p>Rapport des réunions régionales et des classifications</p> <p>Section des affaires</p> <p>Prix quotidien de 100 \$</p>
20 h 00	Soirée dansante

Le samedi 8 février

9 h 00 – midi	<p>Conférencière invitée – Brigitte Depape</p> <p>Président national du SCFP – Conférencier invité et conclusion de la section des affaires</p> <p>Table ronde des administrateurs</p> <p>Section des affaires (suite)</p> <p>Prix quotidien de 200 \$</p>
Midi	Levée de la séance

CONFÉRENCE DU CCCSO, 2014

Description des ateliers

Les participants doivent s'inscrire à ces ateliers. Ceux qui ne se seront pas inscrits à l'avance se verront affectés à des ateliers sur la base du premier venu, premier servi.

Omettre de nous indiquer votre 1^{er} et 2^e choix peut entraîner l'affectation à un atelier de notre choix.

1) **Action politique/Lobbying efficace/Élections des administrateurs**

Cet atelier vous fournira les outils et les techniques pour faire du lobbying efficace pour que vos membres puissent apporter les changements qu'ils souhaitent sur leur lieu de travail, dans leur communauté, dans leur province, dans leur pays et bien au-delà.

2) **Soutien à la négociation/Formation du communicateur**

Cet atelier est conçu pour partager des idées sur la façon dont l'effectif des sections locales peut soutenir son comité de négociation et comment nous pouvons mieux disséminer l'information sur les enjeux importants à l'issue des négociations.

3) **S'exprimer en public**

Cet atelier vous aidera à acquérir la confiance nécessaire pour prendre la parole lors d'une réunion ou d'un événement public. Saisissez cette occasion pour vous exercer à parler sur divers enjeux et résolutions. Apprenez à contrôler la nervosité. Préparez et prononcez un discours (un long, un court) devant un groupe solidaire.

4) **Médias**

Qu'il s'agisse de rehausser le profil du travail que nous effectuons dans la communauté ou d'organiser une manifestation, les médias sociaux peuvent s'avérer utiles. Découvrez les points forts et les faiblesses des outils disponibles et comment utiliser et choisir la méthode la plus appropriée pour livrer le message.

5) **Médias sociaux**

Facebook, Twitter, YouTube, Flickr...

Que sont-ils et comment peuvent-ils bénéficier à ma section locale?
Comment les groupes utilisent-ils les médias sociaux aux fins de militantisme?

Comment puis-je faire face à la résistance des gens?

Quelles sont les lignes directrices en ce qui concerne l'utilisation des médias sociaux?

Penchez-vous sur des questions comme celles-ci et participez à beaucoup d'activités pratiques dans le cadre de l'atelier du SCFP sur les médias sociaux. Veuillez apporter votre ordinateur portable.

6) **Comprendre les finances du Conseil scolaire**

Il est essentiel de savoir lire les états financiers du Conseil scolaire au moment de mettre en œuvre nos nouvelles conventions collectives. Comment déterminer le nombre d'équivalents à plein temps (ÉPT) dont vous disposez? Que fait le Conseil avec l'argent qu'il reçoit du gouvernement pour financer notre travail?

7) **Avantages sociaux**

L'objectif de cet atelier est de passer en revue la collecte de données et d'expliquer le contenu des fiches de données ainsi que les avantages sociaux de la plupart des membres des conseils scolaires de la province.

8) **OMERS**

Des représentants d'OMERS donneront aux participants à cet atelier un aperçu de leur régime de retraite et de la façon dont il fonctionne.

9) **Santé et sécurité/travailleurs blessés – Formulaire, etc.**

Cet atelier fournira des informations en ce qui concerne les questions de santé et sécurité auxquelles le secteur des conseils scolaires est confronté, les politiques émanant de la CSPAAT qui affecteront les travailleurs blessés ainsi que des informations sur les formulaires relatifs aux questions de santé et sécurité et à la CSPAAT.

10) **Négociation 101**

Comment votre section locale du SCFP peut-elle se préparer à la négociation? Comment choisir un comité? Comment élaborer des revendications? Comment obtenir l'appui des membres pour la négociation? Cet atelier répondra à vos questions et préparera votre section locale à la négociation.

CONFÉRENCE DU CCCSO – Formulaire d’inscription

Du 4 au 8 février 2014

Niagara Falls (Ontario)

NOM ET PRÉNOM (en majuscules)	COORDONNÉES	ATELIERS (veuillez indiquer le nombre correspondant)	
		1 ^{er} CHOIX	2 ^e CHOIX
	no, de téléphone : adresse courriel :		
	no, de téléphone : adresse courriel :		
	no, de téléphone : adresse courriel :		
	no, de téléphone : adresse courriel :		
	no, de téléphone : adresse courriel :		
	no, de téléphone : adresse courriel :		
	no, de téléphone : adresse courriel :		

DROITS D’INSCRIPTION :	AFFILIÉS	215 \$ x _____ \$
	NON-AFFILIÉS	375 \$ x _____ \$
	FRAIS DE RETARD (après le 29 janvier)	50 \$ x _____ \$
	TOTAL	<u> </u> \$

**Veuillez indiquer au verso le nombre de délégués de chaque groupe professionnel.
Les participants DOIVENT S’INSCRIRE à une mini-conférence de leur choix.**

Veuillez libeller le chèque au nom du « SCFP-ONTARIO » et le faire parvenir, accompagné du Formulaire d’inscription à :

CONFÉRENCE DU CCCSO
SCFP régional, 80, promenade Commerce Valley Est, Markham (Ontario) L3T 0B2
 Téléphone : 905-739-3999 Télécopieur : 905-739-4001

MINI-CONFÉRENCES DES GROUPES PROFESSIONNELS

Nom	CONCIERGE	AIDE-ENSEIGNANT	INSTRUCTEURS	TECHNICIENS EN TI	ENTRETIEN ET METIERS	PERSONNEL DE BUREAU	PROFESSIONNEL ET PARA-PROFESSIONNEL	BIBLIOTHÈQUE	TG

(Veuillez écrire en lettres moulées)

SECRÉTAIRE :		No DE LA SECTION LOCALE. _____	
ADRESSE :			
No. de TÉLÉPHONE		SIGNATURE:	
ADRESSE COURRIEL :			